

**Commune de Mittelhausbergen**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Séance du 23 janvier 2023**  
**Sous la présidence de M. Bernard EGLES, maire**

**Membres présents :** Bernard EGLES - Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Jean-Luc CHERIOUX - Daniel BARRAL - Fabienne KANDEL - Laurence VILAIN - Pascal SCHLICHTER - Valérie STOLL - Alexandre LORENTZ

**Représentés :** Jean-Luc JAEGER (procuration à Pascal SCHLICHTER) - Olivier KEIME (procuration à Alexandre LORENTZ)

**Absents :** Brigitte FORLER - Lionel SCHNEIDER

M. le maire ouvre la séance à 19h35.

Il donne lecture des procurations valablement reçues par les services avant l'ouverture de la séance :

- Jean-Luc JAEGER donne procuration à Pascal SCHLICHTER ;
- Olivier KEIME donne procuration à Alexandre LORENTZ.

M. le maire accueille les conseillers municipaux et apprécie que le quorum nécessaire soit atteint.

**1. Point n°1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Compte tenu du secrétariat tournant de séance, Laurence VILAIN est proposée au secrétariat de la séance du 23 janvier 2023.

**Le conseil municipal**  
**À l'unanimité**

**Désigne** Laurence VILAIN secrétaire de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2023.

**2. Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2022**

M. le maire demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la séance du 14 novembre 2022. Devant le silence il met le point au vote.

**Le conseil municipal**  
**À l'unanimité**

**Adopte** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2022.

**3. Point n°3 : Ouverture d'un poste d'attaché principal**

Luca FUNARO présente le processus de recrutement qui a été mis en place suite à l'annonce de sa démission (déclaration de la vacance d'emploi et publication sur le portail dédié aux offres d'emploi de la fonction publique

territoriale). Il explique que sur les sept candidatures reçues, celle de M. LEVERBE était, selon lui, la seule présentant les garanties et les qualités nécessaires à l'exercice des fonctions de directeur général des services à Mittelhausbergen. M. LEVERBE a en effet exercé depuis 20 ans des fonctions de secrétariat général et de direction générale des services auprès de communes et d'intercommunalité de tailles modérées : les communes étaient respectivement de 1400 et 2700 habitants, les intercommunalités respectivement de 12000 et 8300 habitants.

Après audition du candidat avec M. le maire et Christiane HIGI, M. le maire a choisi de procéder au recrutement par voie de mutation de M. LEVERBE. Néanmoins, compte tenu de l'avancée de sa carrière, il est désormais classé au grade d'attaché principal dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Le tableau des effectifs de la commune ne dispose d'aucun poste de ce genre, il est donc nécessaire de l'ouvrir pour finaliser le recrutement de M. LEVERBE.

Luca FUNARO explique qu'il quittera ses fonctions à partir du 30 janvier 2023 et que M. LEVERBE arrivera le 13 février 2023. Il n'y aura donc pas de tuilage mais plusieurs échanges à distance ont déjà lieu entre les deux directeurs pour faire le point sur les dossiers urgents et passer les informations nécessaires à la bonne prise de poste de M. LEVERBE. Luca FUNARO ajoute que pendant la période de vacance ses équipes sauront tout à fait assurer la gestion des affaires courantes de la collectivité, mais que les dossiers plus complexes seront temporairement mis en pause.

M. le maire met le point au vote

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et leurs établissements publics ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

**Considérant** qu'en raison du recrutement du nouveau directeur général des services de la commune de Mittelhausbergen il y a lieu de créer un poste d'attaché principal dans les effectifs communaux ;

**Considérant** que la commune satisfait au critère d'une population légale minimale de 2000 habitants pour créer un emploi d'attaché principal dans la mesure où les derniers chiffres de la population transmis par l'INSEE le 9 décembre 2022 fixent la population municipale à 2107 habitants et la population totale à 2131 habitants ;

**Entendu** l'exposé du maire ;

**Après** en avoir délibéré ;

### Le conseil municipal

#### À l'unanimité

**Décide** de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 13/2/2023 pour remplir les fonctions de directeur général des services ;

**Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine ;

**Modifie** en ce sens le tableau des effectifs ;

**Autorise** le maire à recruter des agents non-titulaires pour pourvoir à cet emploi dans l'hypothèse où aucun agent stagiaire ou titulaire ne pourrait être recruté pour remplir les fonctions affectées au poste ;

- Précise** que dans le cas où un agent non-titulaire serait recruté sa rémunération serait rattachée à l'échelon 1 (IB : 593 / IM : 500) du grade d'attaché principal, cadre d'emploi des attachés territoriaux, catégorie A ;
- Charge** le maire de l'exécution de la présente délibération.

Luca FUNARO réprecise que M. LEVERBE est bien titulaire de la fonction publique territoriale mais qu'il prévoit toujours, dans la rédaction des délibérations relatives à l'ouverture de postes, la possibilité pour l'autorité territoriale de recruter des agents non-titulaires pour être paré à toute éventualité.

#### 4. Divers - Informations

##### **COFIL Groupe scolaire - Avancement du projet**

Daniel BARRAL présente l'avancement chantier. Compte tenu de la période de froid et de neige le chantier est en standby pour le moment. Les travaux reprendront début février avec la pose de l'échafaudage sur la partie basse du bâtiment. Le charpentier installera sa grue et commencera les travaux de charpente pour une durée de 3 semaines environ. Le couvreur prendra ensuite le relais. L'objectif est que le bâtiment soit hors d'eau et hors d'air pour le début du printemps 2023. C'est à ce moment qu'il sera possible d'organiser des visites du bâtiment par le conseil municipal. La municipalité vise toujours une ouverture partielle du bâtiment aux enfants de l'école élémentaire pour le printemps 2024 et une ouverture totale à l'ensemble des enfants pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Luca FUNARO réprecise la temporalité des transferts des différentes écoles. L'école élémentaire intégrera les nouveaux locaux à partir du printemps 2024, sous réserve que le bâtiment soit opérationnel à ce moment-là, afin de permettre la démolition de l'école Jean-Daniel Roederer et l'aménagement des espaces extérieurs (cour de l'école maternelle, parkings, giration des bus, etc.). Les enfants de l'école maternelle, dont le déplacement est moins urgent, finiront l'année scolaire dans les anciens locaux avant d'être transférés dans les nouveaux locaux à la rentrée scolaire de septembre 2024.

M. le maire rappelle qu'en vue de faciliter la desserte du groupe scolaire par la rue Jean-Daniel Roederer il a sollicité l'association Le Refuge de Wangen, propriétaire et occupant du foyer Valentin Fritsch, sur une cession potentielle d'une partie de leur terrain. L'association devait organiser une réunion de son conseil d'administration pour se positionner sur ce sujet au mois de janvier mais aucune réponse n'a pour le moment été fournie aux services. Le maire informe le conseil qu'il a demandé aux services de relancer l'association sur ce sujet.

Concernant le hall couvert de tennis, M. le maire expose au conseil qu'il est pour le moment prévu aux marchés de travaux de le démolir. Il ajoute qu'il a eu l'opportunité de croiser l'entraîneur du club de tennis d'Oberhausbergen et de discuter avec lui du sort de ce hall couvert et de la possibilité pour le club de le déplacer à Oberhausbergen pour disposer d'un troisième hall couvert. Daniel BARRAL précise qu'il a récemment assisté à un rendez-vous avec le président du club de tennis d'Oberhausbergen et un commercial de chez Mathis, pour commencer à vérifier la faisabilité d'un démontage et d'un remontage à un autre endroit.

Christiane HIGI présente au conseil le travail qu'elle a mené avec Daniel BARRAL et Luca FUNARO sur l'équipement mobilier du groupe scolaire. Elle explique que des devis ont été faits avec l'UGAP mais nécessitent encore quelques ajustements. Elle ajoute qu'au vu des devis présentés il faudrait compter entre 100 et 120k € TTC pour l'équipement de l'école. A ces devis il sera possible de retrancher un certain nombre de meubles et d'équipements déjà présents dans les écoles qu'il sera possible de réutiliser (chaises, tables, vidéoprojecteurs, etc.).

Jean-Luc CHERIOUX ajoute que des discussions sont à démarrer avec le périscolaire concernant l'occupation de certains locaux de l'école qui pourront être mutualisés avec le périscolaire (salles de siestes, de repos, de motricité, etc.). Il est nécessaire de remettre à plat l'ensemble des locaux dont la commune dispose pour l'école et le périscolaire.

Jean-Luc CHERIOUX passe rapidement sur la partie liée aux déplacements des enfants vers l'école car Henri-Pierre GANGLOFF en fera une présentation plus approfondie suite aux récents développements avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Jean-Luc CHERIOUX présente le dernier volet, le volet financier, et l'état d'avancement des dépenses engagées. Alexandre LORENTZ demande si, pour le moment, les dépenses engagées lots par lots correspondent au budget prévisionnel. Luca FUNARO répond que pour le moment oui.

Les modalités de révision des marchés et de prise en compte de l'imprévision sont discutées. Luca FUNARO précise que le marché est automatiquement révisé selon une formule de calcul prévue aux différents lots et sur la base d'index publiés par l'INSEE (BT01, BT02, BT03, notamment). Ces révisions sont automatiquement appliquées aux situations de travaux par l'équipe de maîtrise d'œuvre, de sorte qu'elles sont payées au fil de l'eau et ne viendront pas toutes au stade du décompte général et définitif. Pour le moment, la commune a engagé pour 37k € de révisions de marché, essentiellement sur le lot gros-œuvre. Concernant la prise en compte de l'imprévision, peu d'entreprises ont fait valoir demande de ce type et se sont vues opposer le caractère révisable des marchés. Si, toutefois, ces révisions ne devaient pas suffire les entreprises seront libres de déposer des mémoires en réclamation à la fin du chantier qui seront étudiés par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Il est précisé que les marchés ne comportent pas de clauses d'imprévision mais qu'il est toujours possible pour les entreprises de s'appuyer sur la construction jurisprudentielle de la théorie de l'imprévision, reprise par le code de la commande publique.

### **Travaux Arc Ouest**

Henri-Pierre GANGLOFF présente la démarche et les différents projets par l'Eurométropole de Strasbourg sur le ban de Mittelhausbergen suite au coup d'arrêt subi par la VLIO, les annonces dans la presse locale et la rencontre qui a eu lieu entre la commune et la métropole le 12 janvier.

Cf. présentation d'Henri-Pierre GANGLOFF et le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2023 transmis au conseil.

### **Dépenses énergétiques**

Henri-Pierre GANGLOFF le tableau de suivi des dépenses énergétiques alimenté chaque mois par les services sur la base des factures et des consommations réelles. Il précise que ce tableau n'a pas de caractère prospectif mais se borne à suivre les consommations mois après mois.

Cf. tableau de suivi des dépenses énergétiques.

### **Relais pour la Vie**

Daniel BARRAL rappelle qu'il s'agit de l'événement qui aura lieu les 17 et 18 juin, co-organisé par Mittelhausbergen et Oberhausbergen, au complexe sportif d'Oberhausbergen. Il explique qu'il a récemment transmis au conseil municipal le tableau récapitulatif de l'ensemble des groupes de travail. Il ajoute que certains groupes ne sont pas encore au complet. Les bénévoles pour remplir ces groupes peuvent être des conseillers municipaux mais également des extérieurs. Il ajoute qu'un flyer de présentation de l'événement a été distribué la semaine dernière avec le numéro du Mittell'Info et il pense que plusieurs citoyens se manifesteront prochainement.

M. le maire clôt la séance à 20h40.

La prochaine réunion toutes commissions est programmée pour le **27 février 2023 à 19h30 à la mairie.**

La prochaine séance du conseil municipal est programmée pour le **27 mars 2023 à 19h30 au centre sportif et culturel.**